CFVU 09-10-2020 Document 12.01



Délibération de la CFVU du 9 octobre 2020

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018, modifiés,

Vu l'arrêté d'accréditation en date du 5 novembre 2019, ayant pour objet l'accréditation de l'université Lyon-II en vue de la délivrance des diplômes nationaux et prolongeant l'accréditation jusqu'en 2021-2022,

Il est proposé que les conventions liant l'Université Lumière Lyon 2 à des partenaires institutionnels pour les diplômes accrédités soient prolongées pour la même durée que l'accréditation.

Cette décision concerne les conventions validées sur la durée du contrat initial 2016-2020, qui arriveront par conséquent à échéance à la fin de l'année universitaire 2021-2022.

En annexe : Arrêté d'accréditation du 5 novembre 2019. Courrier type de demande de prolongation destiné aux partenaires.



Lyon, le 2 octobre 2020

A l'attention de

«organisme» «adresse» «code postal» «ville»

Affaire suivie par :
Arnaud de ROCHEGONDE
DFVE - Service des Études
Tel : 04 78 69 72 63

Mel: conventions@univ-lyon2.fr

OBJET: Demande de prolongation de convention

PJ: Convention «intitulé convention»

Arrêté du 05/11/2019

Madame, Monsieur,

Je viens vers vous concernant la convention <u>«intitulé_convention»</u> qui lie votre établissement à l'Université.

L'échéance de cette convention est prévue au «date_initiale_de_fin».

Toutefois, l'arrêté du 5 novembre 2019 de l'académie de Lyon a prolongé l'accréditation de l'Université Lumière Lyon 2 jusqu'à la fin de l'année universitaire 2021-2022.

Dès lors, je vous propose de prolonger, dans les mêmes conditions, la convention mentionnée cidessus jusqu'au «date de fin proposée».

Si cela vous agrée, je vous remercie de bien vouloir m'adresser un courrier en ce sens, exprimant expressément votre consentement par retour.

Mes services restent à votre disposition,

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sincères salutations.

Par délégation du/de la Présidente

Irène GAZEL Directrice générale des services